

# Quelles perspectives pour une gouvernance des politiques publiques transfrontalières dans un contexte européen post2020 ?

Christina BEZES-FELDMEYER  
Chargée de mission Coopération territoriale européenne  
Mission Affaires européennes



## Vers une nouvelle prise en compte des espaces transfrontaliers

- Travaux menés par la CE : Revue transfrontalière et Communication « Stimuler la croissance et la cohésion dans les régions frontalières de l'UE » :

=> le potentiel de croissance/compétitivité/développement des territoires transfrontaliers est sous-exploité et ces **espaces doivent être plus pris en compte dans les mesures prises** par la Commission européenne

=> ces espaces doivent faire l'objet **d'actions spécifiques coordonnées** entre les différents niveaux de gouvernance et d'administration

- Réforme territoriale en France (2014-2015): compétences élargies des régions
  - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) avec la possibilité d'inclure un volet transfrontalier
  - Métropoles frontalières (Lille, Strasbourg et Nice): schémas de coopération transfrontalière
- Réforme constitutionnelle qui prévoit le droit à la différenciation territoriale



## Repenser l'action de l'Etat – stratégies aux frontières?

- Espaces transfrontaliers sont des « bassins de vie » qui apportent des opportunités nouvelles mais aussi des difficultés administratives
- Repenser l'action de l'Etat déconcentré aux côtés des collectivités
- Enjeux transfrontaliers **sont de plus en plus reconnus comme devant faire l'objet d'actions coordonnées**
- Les réflexions en cours convergent vers la nécessité de:
  - => Développer des **stratégies aux frontières** (besoins et spécificités des territoires frontaliers) pour un développement équilibré des territoires
  - => se doter d'une **coordination spécifique** sur chaque frontière



## Repenser l'action de l'Etat – stratégies aux frontières?

- Impulsion du Livre Blanc « Diplomatie et territoires » du Ministère des Affaires étrangères (23 nov. 2016) vise à renforcer la mise en cohérence entre l'action diplomatique de la France et celle des collectivités territoriales
  - Chapitre consacré à la définition «**d'une stratégie pour la coopération transfrontalière**»
    - Conseillers diplomatiques appuient les Préfets et les services de l'Etat en mobilisant les différents acteurs et tout particulièrement les collectivités
    - Groupe de réflexion pour la mise en place d'une coordination interministérielle sur les questions transfrontalières
- => renforcer la **coordination des acteurs**: niveau de la relation bilatérale avec les États voisins, niveau national entre les ministères en charge de politiques publiques intervenant sur les territoires concernés, et avec les collectivités
- => Renforcer la **coordination du transfrontalier au niveau du Préfet de région**: expérimentation pilote dans le Grand Est



## Traité de l'Elysée : nouveau cadre pour l'expérimentation?

Travaux de révision du Traité de l'Elysée pour répondre aux enjeux de convergence et de rapprochement dans les territoires transfrontaliers

Le député Sylvain Waserman a fait 6 propositions « pour innover au cœur de l'Europe » :

- **Schéma de Développement Transfrontalier** opposable, cosigné par les Länder, la Région Grand Est et les échelons nationaux.
- **Innovations territoriales**: un principe de différenciation territoriales pour les eurodistricts, des EPCI transfrontaliers de proximité
- **Commission Franco-Allemande de Stratégie Transfrontalière** (comFAST) dédiée à l'accélération du développement transfrontalier.



## Création mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs

- Projet de règlement publié 29 mai 2018 (paquet cohésion de la CE): mécanisme qui permet aux **acteurs locaux** (initiateurs) confrontées à un obstacle de nature administrative ou juridique dans le cadre d'un **projet transfrontalier** d'entamer une **procédure structurée, d'interpeller les autorités compétentes** des deux Etats membres pour résoudre cet obstacle dans un délai déterminé
- Constat et genèse du règlement:
  - Les outils existants financiers (Interreg), institutionnels (ex.: GECT), diplomatiques ne résolvent pas à eux-seuls les obstacles existants: exploration d'un nouvel outil juridique « la convention européenne de coopération »
  - Groupe de travail intergouvernemental co-présidé par le Luxembourg et la France (CGET), animé par la MOT constitué EM, CE, comité des régions, PE



## Mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs

- Cadre qui permet d'établir des accords entre Etats Membres (convention ECBC ou déclaration ECBS) fixant la possibilité **d'appliquer les dispositions juridiques d'un Etat membre voisin** lorsque l'application des dispositions juridiques du premier constituerait un obstacle juridique entravant l'exécution d'un projet commun dans une région transfrontalière
- **Projet transfrontalier commun** est circonscrit territorialement et concerne tout élément **d'infrastructure ou tout service d'intérêt économique général**
- Mise en place de **points de coordination transfrontalière régionaux et/ou nationaux** en charge de coordonner l'élaboration, signature, exécution et contrôle de toutes déclarations/conventions sur le territoire de l'EM
- Dispositif de résolution d'obstacles «par défaut » tout en laissant l'option aux Etats de reprendre des dispositifs existants = **Réelle innovation en termes de définition d'une architecture multi-niveaux de résolution des obstacles**



## Quelles perspectives, quelles prochaines étapes?

- En France, expérimentation sur un territoire ciblé, Grand Est, permettra de mieux appréhender la structuration d'une gouvernance entre les autorités locales, régionales et nationales en coopération avec les Etats membres voisins
- => tester la faisabilité/l'utilité du futur mécanisme
- Prochaines pistes de travail possibles du Groupe intergouvernemental et pour structurer les réflexions interministérielles:
- => Suivi des travaux des **projets pilotes** sélectionnés par la Commission dans le cadre de son appel à projets (b solutions) annoncé dans sa communication (2017) et dédié à l'identification et la résolution d'obstacles transfrontaliers de nature juridique et administratif
- => terrain d'expérimentation du nouveau mécanisme
- => point de contact : impulsion pour organiser une **gouvernance multiniveaux** sur les enjeux transfrontaliers
- => appui à la définition des **stratégies sur chaque frontière**